

## **PLAN DE FORMATION 2025**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, prévoit la présentation du plan de formation de la collectivité à l'assemblée délibérante.

Le plan de formation prévoit sur une période annuelle les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et le développement de la collectivité.

Au-delà de la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée annuellement au CNFPT, la Ville de Gravelines a consacré en 2024, 80 000 euros pour son budget formation.

Un investissement important a été mené dans le cadre de la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail avec une priorité donnée aux formations liées à la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, nacelle, etc.).

Pour l'année 2025, le budget alloué aux formations, hors CNFPT, s'élève à 80 000 euros.

Le plan de formation est élaboré en s'appuyant sur les besoins exprimés par les agents lors des évaluations et sur la campagne de recensement des besoins en concordance avec les axes prioritaires de formation définis par la collectivité.

Les axes de formation prioritaires pour 2025 sont les suivants :

- La poursuite des actions de formations obligatoires dans les domaines de la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, formation des agents de police municipale, etc)
- L'actualisation des compétences des agents en matière de secourisme et la mise en œuvre de formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Le perfectionnement des agents dans les logiciels métiers
- L'adaptation et le perfectionnement des agents afin de répondre à l'évolution de leurs missions
- L'accompagnement des agents dans l'actualisation de leurs compétences
- La poursuite des itinéraires de formation liés aux missions d'encadrement, d'intervenants marchés publics
- La poursuite des formations obligatoires (intégration, professionnalisation suite au 1<sup>er</sup> emploi, poste à responsabilité, etc)
- Les préparations des concours et examens professionnels

Ces propositions d'actions répertoriées dans le document joint pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations du personnel.

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord**

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFruit, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Comité Social Territorial réuni le 29 novembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

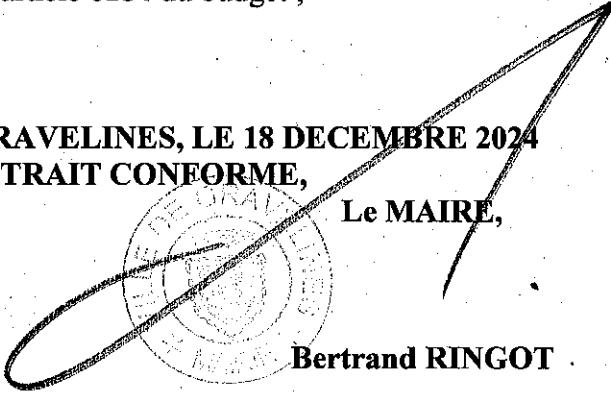
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le plan de formation 2025 ;
- Les dépenses seront imputées à l'article **6184** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**

  
**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**

  
**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **20 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 DEC. 2024**

THE UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES  
FOR USE IN THE LIBRARY OR BY ARRANGEMENT WITH THE LIBRARIAN